

2020-2021

PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE



COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

Service Animation Jeunesse
Mairie de Peaule rue Saint Michel - 56 130 PEAULE
Tel : 02 97 42 82 08 - Fax : 02 97 42 91 06
E-mail : animation@peaule.fr

SOMMAIRE :

Chapitre 1 : Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire P2

Chapitre 2 : Le projet de fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire P4

- A. Les lieux de fonctionnement P 5**
- B. Le public concerné P 5**
- C. L'encadrement P 5**
- D. L'inscription P 5**
- E. Le déroulement de la journée P 5**
- F. Les tarifs P 6**
- G. Les règles de vie P 7**
- H. Relation entre organisateurs, directeurs, animateurs et parents : P 7**

Chapitre 3 : Le projet pédagogique de l'accueil de la pause méridienne P8

Chapitre 4 : Le projet de fonctionnement de la pause méridienne P 11

- A. Les lieux de fonctionnement P 11**
- B. Le fonctionnement de la pause méridienne P 11**
- C. L'encadrement P 11**
- D. L'inscription P 11**
- E. Horaire et déroulement de la pause méridienne P 11**
- F. Les tarifs, la facturation et l'encaissement P 12**
- G. Les règles de vie P 12**
- H. Relation entre organisateurs, directeurs, animateurs et parents : P 12**

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

Le projet éducatif étant identique à l'ensemble des temps d'accueil de mineurs proposés par la collectivité, ce projet s'appuie sur les spécificités de l'accueil périscolaire. C'est un temps de liaison entre la famille et l'école. Un temps à part entière, qui doit permettre à l'enfant d'être en confiance pour sa journée. De plus, il doit respecter le rythme de chacun.

L'accueil de loisirs s'appuie sur ces valeurs éducatives pour défendre deux buts:

- ⇒ la responsabilisation des enfants dans **ses actes, la vie quotidienne et collective,**
- ⇒ l'épanouissement des enfants par **l'ouverture d'esprit dans la découverte des autres, du monde, de la culture,** et le respect de leur rythme biologique, sur cette journée qui doit rester, tant que possible, une pause dans la semaine scolaire.

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Visées	Objectifs	« que l'enfant... »	consignes	
AUTONOMIE	Se responsabiliser à la vie quotidienne.	participe aux tâches de la vie quotidienne	TOUT LE TEMPS D'ACCUEIL	Pour les maternelles :
				les enfants doivent dans la mesure de leur capacité retirer, suspendre, remettre et fermer leur veste ou manteau.
				Pour les primaires :
	les enfants doivent placer sur leur chaise leur veste ou manteau.			
	Pour tous :			
	chacun doit ranger correctement les jeux à leur place.			
Se responsabiliser à la vie collective.	apprenne à partager		Pour tous :	
			les enfants doivent partager les jeux et outils éducatifs.	
Prendre des initiatives et faire des choix	participe ou mette en place des activités	choisisse des activités de loisirs	Pour tous :	
			Mise en place d'activité avec les enfants ou directement à leur initiative. L'animateur donne le matériel et un enfant volontaire explique le jeu aux autres. L'animateur veille à la sécurité et complète les consignes si besoin.	
			Pour les maternelles :	
			Les enfants pourront dans la limite de l'encadrement disponible choisir de se rendre après le repas en salle périscolaire ou sur les cours (un roulement pourra être mis en place sur la semaine entre les enfants selon leurs demandes).	
			Pour tous :	

			Le choix sera laissé entre des activités sportives, ludiques et culturelles (exemple: la marelle, jeu du clown ou lecture d'un livre)... .
	choisisse son goûter	TEMPS DU GOUTER	Pour tous : les enfants pourront choisir parmi différents types de produits identiques sur la base d'un goûter équilibré avec le repas servi le midi au restaurant scolaire.

HYGIENE	Améliorer l'équilibre alimentaire corporelle	ait un choix de goûter équilibré	TEMPS DU REPAS	En accord avec le directeur, le goûter sera établi par le personnel de restauration en suivant les règles de l'équilibre alimentaire.
		se lave les mains		les enfants devront se laver les mains avant de passer au goûter et après chaque passage aux toilettes.

RESPECT	Mettre en place les règles de vie en collectivité	respecte le règlement	TOUT LE TEMPS D'ACCUEIL	Pour tous : Les enfants devront appliquer le règlement intérieur. L'affichage sera présent dans les salles sous formes imagées et écrites. Les animateurs auront pour mission d'informer à tout instant les enfants sur le règlement.
		respecte les autres enfants		les enfants ne devront pas être violent, ni se battre, ni insulter leurs camarades. Le rythme de chacun doit être respecté par les animateurs et les autres enfants. Pour cela, différents espaces de vie seront proposés aux enfants qui devront respecter les règles de vie propres à ces différents espaces.
		respecte l'organisation du goûter		Pour tous : Les enfants auront tous le même goûter fourni par la collectivité. Les enfants ne devront pas crier, et se déplaceront calmement dans les locaux. Les enfants devront se tenir correctement à table et manger proprement. Ils devront respecter les aliments qu'ils auront sélectionnés. Ils devront faire attention à ne pas casser le matériel, toute dégradation volontaire entrainera un avertissement adressé aux familles et une demande de remboursement.
		respect le matériel, les autres enfants, les animateurs et le	TEMPS DU GOUTER	Pour tous : ils devront ranger le matériel utilisé.
				TEMPS

personnel, comme soi-même.

Ils devront être poli (dire bonjour, merci, s'il te plait), et faire attention à leur langage.
ils devront écouter les consignes.

EPANOUISSEMENT	favoriser la convivialité et les relations	Ecoute d'abord les autres enfants pour pouvoir discuter.	Pour tous :
		Evolue dans un cadre convivial et sur des temps permettant une organisation.	Ecouter les autres enfants. Parler sans crier et ne pas couper la parole. Du mobilier adapté sera à leur disposition (tables et chaises en fonction de l'âge et la taille de l'enfant).
			Choisit d'être actif ou inactif

favoriser la convivialité et les relations

proposer un choix qui créer l'envie de faire, d'être inactif ou de découvrir.

Ecoute d'abord les autres enfants pour pouvoir discuter.

Evolue dans un cadre convivial et sur des temps permettant une organisation.

Choisit d'être actif ou inactif

TOUT LE TEMPS D'ACCUEIL

Pour tous :

Ecouter les autres enfants.

Parler sans crier et ne pas couper la parole.

Du mobilier adapté sera à leur disposition (tables et chaises en fonction de l'âge et la taille de l'enfant).

Pour tous :

il pourra faire ou ne pas faire les activités proposées après le repas (activités ludique, sportive, culturelle)...Un coin détente sera aménagé dans la salle.

Pour les primaires :

il sera mis en place un espace dédié aux devoirs pour que les enfants qui sont concernés et qui le souhaitent puissent être disponible pour leur famille dès leur arrivée.

Pour faciliter l'accès à l'accueil périscolaire, il n'y a pas d'inscriptions. Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'encadrement dès la fin des cours. Le souhait est de permettre aux parents de pouvoir faire coïncider au mieux leur travail avec leurs besoins de garde. Pour l'enfant, cela favorise son choix et donc son épanouissement.

Les enfants seront accueillis dans l'enceinte du complexe restaurant / périscolaire derrière la Mairie.

A. Les lieux de fonctionnement :

La salle extra et péri scolaire, la salle annexe et maternelle, le hall d'entrée, les sanitaires, la cours du complexe.

B. Le public du périscolaire :

L'équipe d'animation propose aux enfants dès l'âge de scolarisation de partager des moments ludiques.

L'Accueil Collectif de Mineurs a une capacité d'accueil de 58 enfants maximum selon les âges et la réglementation en vigueur soit :

- 1 à 3 animateurs pour 10 enfants pour les moins de 6 ans.
- 1 à 2 animateurs pour 14 enfants pour les plus de 6ans.

Cela concerne les enfants de la commune, mais également des communes alentours.

C. L'encadrement :

Les enfants sont pris en charge par des animateurs diplômés et aux titres suivants : animateur territoriaux, adjoint d'animation territoriaux, BAFD, BAFA, CAP petite enfance.

Des temps de préparation sont prévus à raison de 2 créneaux de 3 heures par semaine. Ces temps sont aussi dédiés à la préparation du temps périscolaire, et, selon le temps disponible aux vacances.

D. L'inscription :

Elle s'effectue auprès du Service Animation Jeunesse aux heures d'ouvertures. Chaque année, un dossier est à compléter par la famille, il comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

E. Horaire et déroulement d'une journée type:

- *La garderie* du matin de **7h15 au début des cours.**
- *La garderie* du soir de **16h30 à 18h45 avec un temps figé pour l'organisation du goûter jusqu'à 17h15.**

Ce déroulement doit prendre en compte le rythme de l'enfant, en lui permettant l'accès à des lieux et temps calmes selon ses besoins physiologiques. Il sera donc mis à la disposition de tous les enfants un espace détente dans les locaux du centre pouvant permettre le repos ou un temps calme pour les enfants.

Il ne faut pas pousser les enfants dans l'activisme, mais plutôt l'aider à respecter son rythme biologique.

Si l'enfant ressent le besoin d'être inactif, de lire, de rêver, de se reposer il faut privilégier ce temps.

F. Les tarifs, la facturation et l'encaissement :

La garderie avant et après l'accueil de loisirs est facturée entre 0.44 et 0.52€ le ¼ d'heure, tout ¼ d'heure commencé est dû.

Le goûter est facturé à 0.50€ par garderie du soir.

Le règlement doit intervenir pour le 10 du mois par prélèvement automatique, par paiement Tipi, chèque libellé à l'ordre de la REGIE ANIMATION JEUNESSE PEAULE et adressé au Service Animation Jeunesse, en rappelant le numéro de la facture, ou, en espèces aux heures d'ouverture du Service Animation Jeunesse.

G. Les règles de vie :

Pour que les enfants puissent trouver leur place et comprendre le fonctionnement, il est important de mettre en place des règles de vie.

L'enfant doit :

- Se laver les mains avant de passer à table, après chaque passage aux toilettes et avant et après les activités (si besoin).
- Etre poli (dire bonjour, merci, s'il te plait).
- Respecter les animateurs, agents et les autres enfants.
- Respecter et ranger le matériel.

L'enfant ne doit pas :

- Crier.
- Insulter les animateurs et le personnel, ni ses camarades.
- Courir dans les locaux.
- Gaspiller volontairement la nourriture, ni jouer avec la nourriture.
- Etre violent, ni se battre.

Parallèlement, si les enfants ont des règles de vie à respecter, le personnel doit respecter le même principe dans l'exercice de leurs missions, notamment :

Le personnel doit :

- Etre opérationnel sur son temps de travail.
- Rester disponible et à l'écoute de l'enfant.
- Discuter avec les enfants.
- Avoir une démarche qui valorise les enfants.

- Parler correctement.
- Informer les familles du déroulement de l'accueil du matin et du soir de leur enfant.
- Adapter son discours et faire preuve de discernement.

Le personnel ne doit pas :

- S'énerver.
- Fumer devant les enfants.

H. Relation entre organisateurs, directeurs, animateurs et parents :

Les relations entre les animateurs et le directeur doivent être de confiance : « l'erreur est humaine, ne pas la prendre en compte est une faute ». Il faut faire remonter au directeur tous les faits ou informations perçus durant le temps d'accueil pouvant créer un problème de sécurité physique, morale ou affective des enfants.

On ne mélange pas le travail et la vie privée. Les couples s'ils existent doivent être le plus discret possible.

Le rapport avec les parents doit être des plus courtois pour les animateurs. En cas de problèmes, il faut diriger les parents vers le directeur. C'est la rigueur qui fait la crédibilité de chacun.

C'est le directeur seul qui fait le lien avec l'organisateur.

PROJET PEDAGOGIQUE DE LA PAUSE MERIDIENNE

Le projet éducatif étant identique à l'ensemble des temps d'accueil de mineurs proposés par la collectivité, ce projet s'appuie sur les spécificités de la pause méridienne.

L'accueil de la pause méridienne s'appuie sur ces valeurs éducatives pour défendre deux buts:

- ⇒ la responsabilisation des enfants dans **ses actes, la vie quotidienne et collective,**
- ⇒ l'épanouissement des enfants par **l'ouverture d'esprit** dans **la découverte des autres, du monde, de la culture,** et le respect de leur rythme biologique, sur ce temps qui doit rester, tant que possible, une pause dans la journée scolaire.

PROJET PEDAGOGIQUE DE LA PAUSE MERIDIENNE

Visées	Objectifs	« que l'enfant... »	consignes	
AUTONOMIE	Se responsabiliser à la vie quotidienne.	participe aux tâches de la vie quotidienne	Pour les maternelles :	
			Les enfants doivent débarrasser leur table en amenant en bout de table: les couverts, les assiettes et les verres.	
			Pour les primaires :	
	AUTONOMIE	participe aux tâches de la vie quotidienne	participe aux tâches de la vie quotidienne	TEMPS DU REPAS
				Le repas des primaires est organisé sous forme de self. Les enfants doivent vider leur plateau sur la desserte en ayant regroupé ensemble les couverts, les déchets organiques dans une assiette et déchets secs dans une autre. chaque jour un référent sera nommé responsable : de l'eau, du silence, la propreté de leur table...
				Pour tous :
AUTONOMIE	participe aux tâches de la vie quotidienne	participe aux tâches de la vie quotidienne	Un outil pédagogique sera affiché dans la salle de restaurant et différents seaux seront mis à disposition des plus jeunes.	
			AVANT	
			APRES	
AUTONOMIE	Se responsabiliser à la vie collective.	apprenne à partager	Pour les maternelles :	
			les enfants doivent dans la mesure de leur capacité retirer, suspendre, remettre et fermer leur veste ou manteau.	
			Pour les primaires :	
AUTONOMIE	Se responsabiliser à la vie collective.	apprenne à partager	les enfants doivent placer sur leur chaise leur veste ou manteau.	
			Pour tous :	
			chacun doit ranger correctement les jeux à leur place.	
AUTONOMIE	Se responsabiliser à la vie collective.	apprenne à partager	TEMPS DU REPAS	
			Les enfants doivent partager la nourriture (prendre une tranche de pain à la fois,...)	
			Pour les primaires :	
AUTONOMIE	Se responsabiliser à la vie collective.	apprenne à partager	Chaque enfant au self dispose de 2 tranches de pain.	

				A table, lorsque un enfant se sert, il doit proposer à tous de l'eau .
			AVANT APRES	Pour tous : les enfants doivent partager les jeux et outils éducatifs.
		participe ou mette en place des activités	AVANT APRES	Pour tous : Mise en place d'activité avec les enfants ou directement à leur initiative. L'animateur donne le matériel et un enfant volontaire explique le jeu aux autres. L'animateur veille à la sécurité et complète les consignes si besoin. Pour les maternelles : Les enfants pourront dans la limite de l'encadrement disponible choisir de se rendre après le repas en salle périscolaire ou sur les cours (un roulement pourra être mis en place sur la semaine entre les enfants selon leurs demandes).
		choisisse des activités de loisirs	AVANT APRES	Pour tous : Le choix sera laissé entre des activités sportives, ludiques et culturelles (exemple: la marelle, jeu du clown ou lecture d'un livre)... .
	Prendre des initiatives et fasse des choix	choisisse son menu	TEMPS DU REPAS	Pour les primaires : les enfants pourront choisir parmi 2 entrées de même type (betteraves ou tomates) et 2 desserts de même type (crème à la vanille ou au chocolat).

HYGIENE	Améliorer l' équilibre alimentaire	ait un choix de repas équilibré	TEMPS DU REPAS	Le menu sera établi par le personnel de restauration en suivant les règles de l'équilibre alimentaire.
		soit sensibilisé sur les menus équilibrés		Il y aura un affichage ludique avec un code couleurs : Vert : les fruits et légumes Marron : féculents, céréales et légumes secs Rouge : viande poissons et œufs Bleu : produits laitiers Blanc : eau, pain et matières grasse (à petite dose).
	Favoriser l' hygiène corporelle	se lave les mains		les enfants devront se laver les mains avant de passer à table et après chaque passage aux toilettes.

RESPECT

Mettre en place les règles de vie en collectivité

respecte le règlement	LORS DE TOUS LES TEMPS D'ACCUEIL	Les enfants devront appliquer le règlement intérieur. L'affichage sera présent dans les salles sous formes imagées et écrites. Les animateurs auront pour mission d'informer à tout instant les enfants sur le règlement.
respecte les autres enfants		les enfants ne devront pas être violent, ni se battre, ni insulter leurs camarades. Le rythme de chacun doit être respecté par les animateurs et les autres enfants. Pour cela, différents espaces de vie seront proposés aux enfants qui devront respecter les règles de vie propres à ces différents espaces.
respecte l'organisation du repas	TEMPS DU REPAS	Pour tous : Par table, un seul enfant à la fois sera autorisé à se déplacer pour aller aux sanitaires, aller chercher de l'eau... Les enfants ne devront pas crier, et se déplaceront calmement dans les locaux. Les enfants devront se tenir correctement à table et manger proprement. Ils devront goûter les plats proposés (sauf allergie). Ils devront faire attention à ne pas casser le matériel, toute dégradation volontaire entrainera un avertissement adressé aux familles et une demande de remboursement.
respecte le matériel, les autres enfants, les animateurs et le personnel, comme soi-même.		Pour tous : ils devront ranger le matériel utilisé.
		LORS DE TOUS LES TEMPS D'ACCUEIL

ANOUISSSEMENT

favoriser la convivialité et les relations

Ecoute d'abord les autres enfants pour pouvoir discuter.	TEMPS DU REPAS	Pour tous : à table, ils devront : Ecouter les autres enfants. Parler sans crier et ne pas couper la parole.
Soit regroupé par tranche d'âge et par affinité		<p>Selon des tables définies, les enfants pourront s'asseoir où ils le souhaitent. Lors des repas l'enfant choisira sur quelle table il veut manger en fonction d'un code couleur :</p> <p><u>l'école LA COLOMBE :</u> Les maternelles : tables avec une pomme jaune Les primaires : tables avec des cerises jaunes</p> <p><u>l'école JULES VERNE :</u> Les maternelles : tables avec une pomme rouge. Les primaires : tables avec des cerises rouges.</p>

		Evolue dans un cadre convivial	LORS DE TOUS LES TEMPS D'ACCUEIL	Du mobilier adapté sera à leur disposition (tables et chaises en fonction de l'âge et la taille de l'enfant).
	proposer un choix qui créer l'envie de faire, d'être inactif ou de découvrir.	Choisit d'être actif ou inactif	AVANT APRES	<div style="background-color: #d9e1f2; padding: 2px;">Pour tous :</div> il pourra faire ou ne pas faire les activités proposées après le repas (activités ludique, sportive, culturelle)...Un coin détente sera aménagé dans la salle.

A. Les lieux de fonctionnement :

Les cours d'école, la salle de restaurant, la salle périscolaire, la salle annexe et maternelle, le hall d'entrée, les sanitaires, la cours du complexe.

B. Le fonctionnement de la pause méridienne :

L'équipe d'animation propose l'organisation d'un repas aux enfants dès l'âge de scolarisation ainsi que la possibilité de partager des moments ludiques avant et après ce temps.

C. L'encadrement :

Les enfants sont pris en charge par des animateurs diplômés et non diplômés (exemple : animateur territoriaux, adjoint d'animation territoriaux, BAFD, BAFA, CAP petite enfance.)

Des temps de préparation sont prévus à raison de 2 créneaux de 3 heures par semaine. Ces temps sont aussi dédiés à la préparation du temps périscolaire, et selon le temps disponible aux vacances.

D. L'inscription :

Elle s'effectue auprès du Service Animation Jeunesse aux heures d'ouvertures. Chaque année, un dossier est à compléter par la famille, il comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

E. Horaire et déroulement de la pause méridienne:

Ecole publique : 11h45 à 13h15.

L'ensemble des enfants part prendre son repas dès la fin des cours et dispose d'un temps organisé de jeux libres ou aménagés de 12h35 à 13h15 entre la salle périscolaire et la cour d'école.

Ecole privée : 12h15 à 13h20.

Les maternelles partent prendre leur repas dès 12h15 et sont rejoints par les primaires à 12h35. Les primaires ont donc un temps organisé de jeux libres ou aménagés de 12h15 à 12h35 entre la salle périscolaire et la cour d'école, alors que les maternelles ont ce temps à suivre leur repas.

Ce déroulement doit prendre en compte le rythme de l'enfant, en lui permettant l'accès à des lieux et temps calmes selon ses besoins physiologiques. Il ne faut pas pousser les enfants dans l'activisme, mais plutôt l'aider à respecter son rythme biologique.

Si l'enfant ressent le besoin d'être inactif, de lire, de rêver, de se reposer il faut privilégier ce temps.

F. Les tarifs, la facturation et l'encaissement :

Le repas est facturé au tarif modulé de 3.30 à 3.80 €.

Le règlement doit intervenir pour le 10 du mois par prélèvement automatique, par paiement Tipi, chèque libellé à l'ordre de la REGIE ANIMATION JEUNESSE PEAULE et adressé au Service Animation Jeunesse, en rappelant le numéro de la facture, ou, en espèces aux heures d'ouverture du Service Animation Jeunesse.

G. Les règles de vie :

IDENTIQUE CHAPITRE PERISCOLAIRE.

H. Relation entre organisateurs, directeurs, animateurs et parents :

IDENTIQUE CHAPITRE PERISCOLAIRE.